

S. Chaker

Langue (berbère)

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

S. Chaker, « Langue », in 28-29 | *Kirtēsii - Lutte*, Aix-en-Provence, Edisud (« Volumes », n° 28-29), 2008 [En ligne], mis en ligne le 01 juin 2013, consulté le 02 novembre 2015. URL : <http://encyclopedieberbere.revues.org/314>

Éditeur : Éditions Peeters

<http://encyclopedieberbere.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://encyclopedieberbere.revues.org/314>

Document généré automatiquement le 02 novembre 2015. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

S. Chaker

Langue

(berbère)

Pagination de l'édition papier : p. 4348-4360

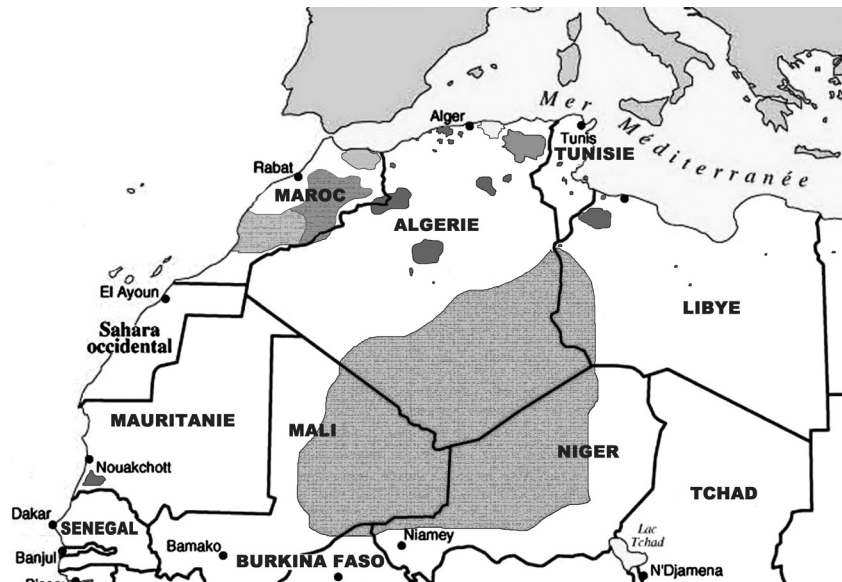
Données sociolinguistiques de base

- 1 *Tamazight* (nom berbère de langue) couvre une aire géographique immense : toute l'Afrique du Nord, le Sahara et une partie du Sahel ouest africain. Mais les pays principalement concernés sont, par ordre d'importance démographique : le Maroc (35 à 40 % de la population globale), l'Algérie (25 % de la population), le Niger et le Mali.

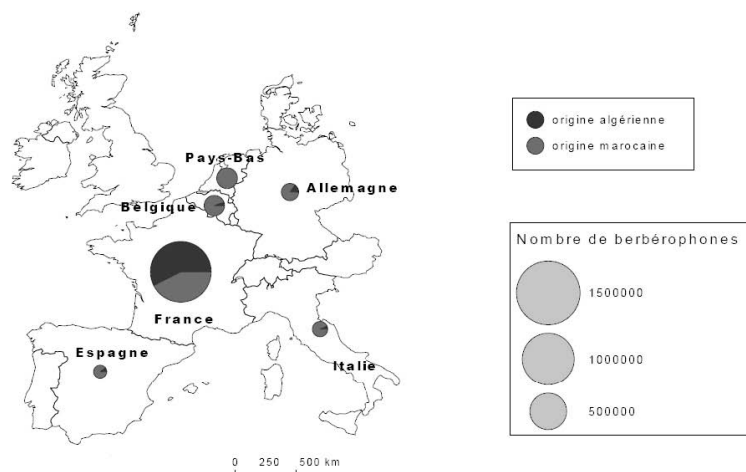
Les régions berbérophones

- 2 Au Maroc, la berbérophonie est répartie en trois grandes aires dialectales qui couvrent l'ensemble des régions montagneuses : au nord, le Rif* (dialecte *tarifi**), au centre, le Moyen-Atlas et une partie du Haut-Atlas (dialecte *tamazight**), au sud/sud-ouest (Haut-Atlas, Anti-Atlas et Sous), le domaine chleuh* (dialecte *tachelhit/tašelhit*).
- 3 En Algérie, la principale région berbérophone est la Kabylie* (voir [EB XXVI](#), 2004). D'une superficie relativement limitée mais très densément peuplée, la Kabylie compte à elle seule les deux tiers des berbérophones algériens. Les autres groupes berbérophones significatifs sont : les Chaouias* de l'Aurès* : sans doute 1 à 2 millions de personnes ; le Mزاب* (Ghardaïa* et les autres villes ibadhites) : entre 150 000 et 200 000 personnes. Il existe bien d'autres groupes berbérophones en Algérie mais il s'agit toujours d'îlots linguistiques modestes, ne dépassant pas quelques milliers ou dizaines de milliers de locuteurs.
- 4 Le troisième grand ensemble berbérophone est constitué par les Touaregs*, à cheval sur plusieurs pays à travers la zone saharo-sahélienne : principalement le Niger (> 500 000 personnes) et le Mali (450 000). Les autres pays : Algérie (Ahaggar*, Ajjer*), Libye (Ajjer*), Burkina-Faso et Nigéria, comptent des effectifs touaregs plus limités. L'ensemble des populations touarègues atteint ou dépasse le million et demi d'individus.
- 5 Le reste de la berbérophonie est constitué par des isolats, généralement menacés, disséminés dans le sud de la Mauritanie (Zenaga*), en Tunisie (Djerba* en partie et une dizaine de villages dans le centre-sud du pays), en Libye (Zouagha*, Dj. Nefoussa*...) où les groupes berbérophones sont nettement plus importants et plus résistants, et en Égypte (oasis de Siwa*).
- 6 Mais ce ne sont là bien sûr que les localisations traditionnelles : depuis le début du XX^e siècle et surtout depuis la décolonisation, l'émigration de travail et l'exode rural très importants qu'a connus tout le Maghreb font qu'il existe des communautés berbérophones conséquentes dans toutes les grandes villes : Alger et Casablanca en sont les illustrations les plus marquantes. Et Paris est l'une des trois principales villes berbérophones du monde – peut-être même la plus importante ! En France uniquement, la population berbérophone (ou d'origine berbérophone) dépasse 1,5 million de personnes et avoisine sans doute les
- 7 2 millions, dont 2/3 de Kabyles, le reste se répartissant, par ordre d'importance, entre Chleuhs, Rifains et Chaouis. Et il faudrait y rajouter plusieurs centaines de milliers de Berbères (entre 500 000 et 1 million), en majorité des Rifains et des Chleuhs, établis durablement en Espagne, Belgique, Allemagne et aux Pays-Bas. La réalité berbère dépasse donc désormais très largement le Nord de l'Afrique.

Les régions berbérophones (carte CRB-INALCO)



Les Berbérophones dans quelques pays européens (carte CRB-INALCO)



Berbère et arabe en Afrique du Nord

- 8 Bien entendu, le berbère couvrait à l'origine l'ensemble du Maghreb et du Sahara et les berbérophones actuels, identifiés par une pratique linguistique spécifique, ne sont démographiquement minoritaires que parce que le Maghreb connaît depuis le Moyen Âge un lent processus d'arabisation* linguistique, consécutif à l'islamisation (VIII^e siècle) et à l'arrivée de populations arabes nomades venues du Moyen-Orient (XI^e siècle). Mais le fond de la population de l'Afrique du Nord est d'origine berbère : l'immense majorité des arabophones actuels ne sont que des « Berbères arabisés » depuis des dates plus ou moins reculées.
- 9 À l'heure actuelle, le critère le plus immédiat, le plus indiscutable d'identification des populations berbères est la langue. Il y a bien sûr d'autres traits socioculturels distinctifs, mais tous les autres paramètres ont un pouvoir discriminant moins net.
- 10 C'est aussi la langue qui est la référence centrale des mouvements revendicatifs berbères, quasiment dans toutes les régions concernées, en dehors du domaine touareg où d'autres paramètres (le mode de vie, l'ethnie...) semblent jouer un rôle prépondérant.

Le statut (institutionnel et réel)

- 11 Au Maghreb, l'idéologie dominante, l'arabo-islamisme, est globalement hostile à la langue berbère dont l'existence même est souvent perçue comme un danger pour l'unité nationale. La politique linguistique et culturelle mise en œuvre après les indépendances a été celle de l'arabisation, qui visait explicitement à « l'éradication du berbère » – et du français,

souvent associés dans le même anathème. Longtemps, le berbère n'a donc fait l'objet d'aucune reconnaissance à caractère juridique (constitutionnelle ou légale) et, jusqu'à une époque très récente, il n'a eu aucune place dans les institutions officielles. À partir de 1990, la situation a cependant connu une évolution sensible : l'Algérie a créé des départements de langue et culture berbères dans les deux universités situées en Kabylie : Tizi-Ouzou* (1990) et Béjaïa/Bougie* (1991). À partir d'octobre 1995, ce pays a autorisé un enseignement facultatif de berbère dans les établissements d'enseignement secondaire (collège et lycée). Au Maroc, à l'occasion d'un discours du 20 août 1994, le roi Hassan II prenait position en faveur de l'enseignement du berbère. Mais ce n'est qu'à partir de 2003 qu'un enseignement de la langue est progressivement mis en place dans ce pays dans le cycle primaire.

- 12 En Algérie et au Maroc, le berbère a donc vu, depuis le milieu des années 1990, son statut institutionnel évoluer et s'améliorer. Il a acquis le statut de « langue nationale » en 2002 dans la constitution algérienne (à côté de l'arabe qui reste seule « langue officielle et nationale ») alors qu'au Maroc, il acquiert une « officialité de fait » à travers l'action de l'Institut Royal pour la Culture Amazigh créé en 2002 et la diffusion de son enseignement dans le système éducatif.
- 13 Au Niger et au Mali, sous sa forme touarègue, le berbère a statut de « langue nationale » depuis les années 1960 (le français ayant, dans ces pays, statut de « langue officielle »). Dans ces deux pays, le touareg a fait l'objet, à partir de 1966 (suite à la conférence de l'UNESCO sur l'alphabétisation en langues africaines), d'une prise en charge modeste par les institutions scientifiques et pédagogiques locales, sous la forme d'expériences limitées de scolarisation partielle en touareg, ou d'actions d'alphabétisation. De même, un certain nombre d'outils didactiques, à faible diffusion, y ont été produits.
- 14 Mais il ne s'agit là que du statut *institutionnel* ou *juridique* ; car la réalité sociolinguistique concrète est tout autre et l'on peut considérer que le berbère est partout, même dans les grandes régions berbérophones, en position difficile, voire en situation de langue menacée. Quelle que soit l'action des acteurs et militants de la langue et de la culture berbères – action particulièrement soutenue en Kabylie, dans le monde chleuh et dans le Rif –, il est clair que tous les paramètres objectifs qui, pendant des siècles, ont permis le maintien et la résistance de la langue berbère, ont disparu avec la colonisation, puis l'émergence des États-nations actuels : fin de l'isolement géographique, effondrement des structures sociales traditionnelles, brassages et mouvements de populations massifs, scolarisation à large échelle, action permanente des médias, intégration dans le marché national et mondial..., tous ces facteurs fragilisent le statut réel de langue berbère qui dans ce nouveau contexte peut difficilement résister à la pression des grandes langues présentes en Afrique du Nord, arabe (classique) et français, mais aussi et surtout à la langue *véhiculaire* qu'est l'arabe maghrébin. Toutes les observations confirment que le bilinguisme se généralise, y compris en milieu féminin, longtemps présenté comme la citadelle inexpugnable de la langue berbère.
- 15 Les discours militants ou affectifs ne doivent pas masquer la réalité : le berbère était et reste une langue dominée, en régression ; du simple fait de l'exode rural et des diverses émigrations, sa part démographique relative a nécessairement diminué depuis le début du XX^e siècle. Sa situation objective sur « le marché linguistique maghrébin » n'a pas tendance à s'améliorer, bien au contraire. Il faudrait pour cela des changements assez radicaux au plan des conditions politico-juridiques, économiques et sociales qui sont les siennes ; quelles que soient les améliorations récentes ou en cours de la situation faite au berbère, on est bien loin des conditions qui garantiraient sa pérennité et son développement.

Une ou des langue(s) berbère(s) ?

- 16 La langue berbère se présente sous la forme d'un nombre élevé de dialectes* et de parlers, répartis sur une aire géographique très vaste. Malgré cette situation d'extrême fragmentation, la tradition berbérissante (surtout française) a longtemps parlé d'une (seule) langue berbère. C'est que, malgré la dispersion géographique, malgré l'absence de pôle de normalisation et en dépit de la faiblesse des échanges, les dons nées structurales fonda mentales restent les mêmes partout : le degré d'unité (notamment grammaticale) des parlers berbères est tout à fait étonnant eu égard aux distances et vicissitudes historiques.

- 17 Depuis une vingtaine d'année, *langues berbères* (au pluriel) est un usage qui tend à se répandre chez les auteurs francophones (d'abord Galand 1985, 1990...). Comme on l'a rappelé sous la notice « Dialecte » (*EB XV*), en dehors des variétés « périphériques » dont la spécificité est fortement marquée (touareg, zenaga, siwi...), il est difficile de fonder le pluriel (*langues berbères*) sur des bases strictement linguistiques ; ce sont beaucoup plus des considérations sociolinguistiques qui peuvent le justifier.
- 18 En fait, tant que la berbérologie était cantonnée dans une approche strictement descriptiviste, la question n'avait pas grand sens pour les linguistes : les différentes formes locales pouvaient, sans inconvénient majeur et sans aucune implication sociopolitique, être considérées comme « variantes régionales » d'une même langue.
- 19 Le problème est devenu plus réel avec la décolonisation, qui a inséré les variétés du berbère dans des États tout à fait distincts, aux orientations parfois divergentes, voire opposées ; avec l'émergence d'une dynamique d'aménagement linguistique, de passage à l'écrit et, très récemment, de scolarisation. Dans ce contexte nouveau, il est clair que chaque grande région berbérophone tend à voir se constituer une norme linguistique (écrite) spécifique. À terme, on peut penser qu'il y aura probablement une norme instituée du touareg, à base nigéro-malienne, une « langue kabyle » qui s'imposera comme seule norme instituée de l'Algérie du Nord, et, sans doute, trois « langues berbères » au Maroc (chleuh, rifain et tamazight)... Mais ce ne sont là que des *hypothèses probables*. L'Histoire, comme le rappellent les nombreux processus de fusion/éclatement du XX^e siècle, peut réserver bien des surprises.

Quelques traits linguistiques

Parenté et origine

- 20 Malgré les hésitations et les hypothèses diverses émises depuis plus d'un siècle et demi, l'apparement* de la langue berbère ne fait aucun doute : le berbère est l'une des branches de la grande famille linguistique chamito-sémitique (ou « afro-asiatique », selon la terminologie américaine initiée par J. Greenberg), qui comprend, outre le berbère, le sémitique, le couchitique, l'égyptien (ancien) et, avec un degré de parenté plus éloigné, le groupe « tchadique » dont le représentant le plus connu est le haoussa.
- 21 Cette notion de parenté linguistique, souvent très idéologisée, est, faut-il le rappeler, précisément définie et relative : *elle est de nature strictement linguistique et n'implique rien en termes d'anthropologie (origine des peuplements) et/ou de culture*. Elle est toujours relative dans le temps et bute sur les limites chronologiques des méthodes du comparatisme linguistique : les apparements que l'on peut sérieusement établir ne remontent jamais au-delà des Néolithiques anciens : or, il y a un « avant » et l'histoire de l'humanité, des peuples et des langues, ne commence pas avec la pierre polie et l'agriculture !
- 22 En particulier, il est bon d'insister sur le fait que la parenté chamito-sémitique du berbère n'implique en rien une « venue du Moyen-Orient (sémitique) ou de l'Afrique de l'Est »... Au contraire, tout indique, les données préhistoriques comme les données linguistiques, une très grande ancienneté du berbère en Afrique du Nord (*cf.* Chaker 2006b). En considération de l'unité profonde du berbère sur une aire considérable, on pourrait même très légitimement émettre l'hypothèse que le berceau initial des langues chamito-sémitiques, contrairement à toutes les thèses classiques, pourrait bien être l'Afrique du Nord, *seul môle de stabilité et de continuité dans l'ensemble chamito-sémitique*, à partir duquel se seraient diversifiées les branches et langues de la famille, par migration vers le sud-est (domaine couchitique et tchadique), vers l'Est (domaine égyptien et sémitique). En tout cas, l'hypothèse n'est pas moins légitime que toutes les autres émises antérieurement et paraît même confortée par le matériau linguistique, notamment grammatical, car le système berbère apparaît souvent à la fois comme prototypique et particulièrement transparent dans l'ensemble chamito-sémitique...
- 23 En tout état de cause, le berbère peut être considéré comme la langue « autochtone » de l'Afrique du Nord et il n'existe actuellement pas de trace positive d'une origine extérieure ou de la présence d'un substrat pré-/non-berbère dans cette région. Aussi loin que l'on puisse remonter – c'est-à-dire dès les premiers témoignages égyptiens (*cf.* Bates 1914 (1970)) –, le

berbère est déjà installé dans son territoire actuel. La toponymie notamment n'a pas permis jusqu'ici d'identifier précisément un quelconque sédiment pré-berbère.

- 24 Dans la présentation linguistique qui suit, on a sélectionné quelques points clefs du système linguistique berbère : d'autres, non moins importants, pourraient bien sûr être pris en considération.

Le système phonologique

Le consonantisme

- 25 Le système phonologique (consonantique) fondamental du berbère a été dégagé depuis longtemps par A. Basset (1946 et 1952 ; cf. aussi : Galand 1960 et Prasse 1972). Il ne s'agit que d'un système « minimum », que la comparaison interdialectale permet de postuler comme étant commun et primitif à tous les systèmes dialectaux particuliers attestés. Les systèmes phonologiques effectifs peuvent être beaucoup plus riches et divers : en plus des phonèmes empruntés à l'arabe (principalement les consonnes pharyngales /ħ, ʕ/ et certaines emphatiques) et de la tendance à la spirantisation* évoquée ci-dessous, les phénomènes de « mouillure » (palatalisation*) et de labio-vélarisation*, plus ou moins étendus, contribuent à donner à chaque parler une identité phonétique, voire phonologique particulière. Ce système fondamental « berbère » s'organise autour de quelques grandes corrélations : la tension, le mode de franchissement, la voix, la pharyngalisation, la nasalité.

- 26 1. Une opposition de tension (tendue/non-tendue) traverse tout le système. Tout phonème berbère à un correspondant tendu, caractérisé par une énergie articulatoire plus forte et, souvent, une durée plus longue. De nombreux indices phonétiques et phonologiques poussent à considérer cette opposition comme une corrélation de **tension*** (mode de franchissement du second degré) et non de gémination* (Galand 1953 ; confirmé par plusieurs recherches récentes de phonétique instrumentale : Ouakrim, Louali, Louali & Puech). Cette corrélation demeure partout la véritable « colonne vertébrale » du système consonantique des dialectes berbères, même là où les occlusives simples ont tendance à connaître un affaiblissement de leur mode d'articulation (cf. point n° 2).

- 27 2. Le mode de franchissement oppose des constrictives (continues) à des occlusives (non continues) :

f s z ʒ š ʒ h

b t d ɖ k g

- 28 C'est sans doute sur ce point que le berbère présente les évolutions et les divergences les plus importantes. Tous les dialectes de la bande méditerranéenne du Maghreb (Aurès, Kabylie, Algérie centrale et occidentale, Rif, la majeure partie du Maroc central...) connaissent, à des degrés divers, une forte tendance à la spirantisation* des occlusives ; /b, t, d, ɖ, k, g/ y deviennent respectivement [b, t, d, d, k, g]. Le phénomène est sans doute ancien puisqu'il semble attesté déjà dans les sources antiques (notations grecques en θ-et latines en *th*-dans plusieurs toponymes) Dans de nombreux dialectes (Aurès, Algérie centrale, Maroc central, Mزاب), le phénomène va encore plus loin : la fricative [t] peut aboutir au souffle laryngal [ħ] ou disparaître totalement (Aurès), et les fricatives palatales [k] et [g] finissent souvent en chuintantes [š] et [ʒ] ou en semi-voyelle palatale [y] (API [j]). Les mêmes lexèmes peuvent donc se rencontrer sous trois ou quatre formes différentes :

akal > *akal* > *ašal* = « terre »

tam##ut > *tam##ut* > *ham##ut* > *am##ut* = « femme »

argaz > *argaz* > *aryaz* = « homme »

> *ar#az* > *aržaz*

Le vocalisme

Le système vocalique berbère, très simple, est fondamentalement ternaire :

/i/ /a/

/u/

- 30 Les phonèmes d'aperture moyenne (/e/, /o/, /ä/ (ou /ǎ/)) qui existent dans certains dialectes « orientaux » (touareg, Libye, Tunisie) sont d'apparition récente (Prasse 1984) et proviennent certainement de la phonologisation d'anciennes variantes contextuellement conditionnées. Et,

malgré les travaux de K.-G. Prasse, on peut avoir quelques doutes sur leur pertinence réelle en synchronie : quand il ne s'agit pas de simples variantes régionales (ce qui très souvent est le cas pour [é] et [o]), leur apparition semble en fait conditionnée, soit par le contexte phonétique (présence d'une consonne ouvrante, notamment vélaire ou pharyngalisée : /i/ > [é] et /u/ > [o]), soit par le contexte accentuel (ouverture du timbre sous accent : *émi*, « bouche », mais *imawen*, « bouches »). Si oppositions il y a, leur rendement fonctionnel est en tout état de cause très limité.

- 31 Il en va probablement de même pour la durée vocalique qui a statut distinctif dans les dialectes « orientaux » (notamment le touareg). Ses conditions d'apparition et sa liaison privilégiée avec un contexte grammatical bien déterminé (le « prétérit intensif » touareg) conduisent à penser qu'elle est de formation secondaire et qu'elle procède de la phonologisation d'un allongement expressif ou de la réinterprétation quantitative de phénomènes accentuels (*cf. infra*).

Un système d'oppositions thématiques à valeurs aspectuelles : le système verbal

- 32 À la suite des travaux d'André Basset (1929, 1952), la majorité des berbérissants admettent un système « berbère commun » ternaire, opposant trois thèmes fondamentaux marqués par un jeu d'alternances vocaliques et/ou consonantiques :

Aoriste Intensif	Aoriste	Prétérit
[itératif/duratif/inaccompli]	[neutre/indéfini]	[ponctuel/défini/accompli]
<i>i-kerrez</i>	<i>y-krez</i>	<i>(y-kraz ?) > y-krez</i>
<i>y-ttak°er</i>	<i>y-ak°er</i>	<i>y-uker</i>
<i>krez</i> = « labourer » ; <i>ak°er</i> = « voler, dérober » ; <i>i-/y-</i> = 3 ^{pers. masc. sing.} (= « il »)		

- 33 Il existe deux autres thèmes, un prétérit négatif (ou « thème en /i/ ») et, localement, un aoriste intensif négatif, mais ces deux formes n'ont plus d'existence fonctionnelle autonome en synchronie ; ce ne sont que les allomorphes (en contexte négatif) respectivement du prétérit et de l'aoriste intensif. Le touareg présente également un thème de prétérit intensif (ou « accompli résultatif »), qui paraît secondaire. Le noyau fonctionnel synchronique, commun à tous les dialectes berbères, se limite donc aux trois thèmes ci-dessus. S'agissant d'un système « commun » ou « moyen » berbère (donc non observable en tant que système d'oppositions synchronique réel), la valeur exacte de ces thèmes prête à discussion et des approches diverses ont été développées par les berbérissants depuis André Basset. Le caractère aspectuel* de ces oppositions est très généralement admis, mais les définitions et la terminologie varient d'un auteur à l'autre. L'aoriste est le plus souvent considéré comme la forme non-marquée (formellement et sémantiquement), à valeur « neutre »/« indéfinie », de ce fait polyvalente et déterminée par le contexte ; le prétérit est opposé comme un « défini »/« précis »/« ponctuel » ou « accompli » à l'aoriste intensif décrit comme un « extensif »/« duratif »-« itératif » ou « inaccompli » (*cf. Basset 1952, Penchoen 1973, Galand 1977, 1987, Bentolila 1981, Prasse 1986, Chaker 1984, 1995, 1997, Leguil 1992...*).
- 34 Derrière ce système thématique ternaire, pan-berbère, se profile un état plus ancien de la langue où l'opposition était binaire, *Aoriste / Prétérit*, état qui rejoint celui postulé pour le chamito-sémitique. La morphologie en est un indice immédiat : le thème d'aoriste intensif est toujours mécaniquement issu de celui de l'aoriste ; il en est donc une forme secondaire, dérivée. À l'origine, l'aoriste intensif était donc une simple forme dérivée à valeur expressive (intensive ou itérative), puis elle a été généralisée, grammaticalisée et intégrée dans le système des oppositions de base.
- 35 Ces formes thématiques sont, partout, relayées secondairement par des morphèmes préverbaux, à valeurs aspectuelle, modale ou temporelle, de sorte qu'en synchronie, les oppositions thématiques ne suffisent absolument pas pour décrire le fonctionnement des systèmes verbaux réels : la description doit toujours intégrer des formes complexes à préverbes. Ces préverbes proviennent de la grammaticalisation, plus ou moins avancée :
- d'unités déictiques, de locatifs et de subordonnants spécifiant les thèmes primitifs d'aoriste et d'aoriste intensif ;
 - d'anciens auxiliaires verbaux marquant diverses valeurs temporelles (futur, passé révolu, concomitance, actualité) ;

- enfin, d'innombrables auxiliaires verbaux, appartenant aux classes lexico-sémantiques du mouvement, des attitudes physiques, de l'état et de la durée..., apportant au verbe auxilié de subtiles nuances aspectuelles, temporelles et/ou modales.

- 36 Certains de ces préverbes sont très anciens puisque quasiment pan-berbères (*ad* « non-réel/non-effectif »), d'autres plus récents et plus localisés (*ra*, *rad* morphème de futur en chleuh)... Mais, malgré l'absence de témoignages conséquents sur les formes anciennes de la langue, la dialectologie, par la comparaison des multiples formes de l'infinie variété du berbère, permet de reconstruire assez aisément les processus diachroniques et de proposer, dans la plupart des cas, des étymologies solides et des chaînes de grammaticalisation cohérentes (*cf.* Chaker 1997).

La syntaxe : structures élémentaires de l'énoncé

- 37 En berbère, langue à opposition verbo-nominale, c'est, très classiquement, le verbe qui constitue généralement le noyau prédicatif. Le verbe, qui est un *uni-fonctionnel prédicatif*, peut cependant, dans certains contextes (notamment en proposition relative), perdre cette fonction pour devenir un simple déterminant lexical fonctionnellement équivalent à un adjectif.
- 38 La majorité des énoncés sont donc construits autour d'un prédicat verbal constitué par la forme verbal obligatoirement associée à un indice de personne, selon l'ordre canonique suivant :
Verbe + (1^{er} déterminant Nom) + (2^e déterminant Nom) + (3^e déterminant Nom)
Prédicat + Complément explicatif + Complément direct + Complément indirect
y-fka umyar idrimen i umddak°el-is
il-a donné vieux argent à compagnon-son
= le vieux a donné (de l')argent à son compagnon.
- 39 Dans cette séquence, *umyar* (« vieux/vieillard » avec la marque de l'état d'annexion) est considéré non comme un « sujet » mais comme une expansion (« Complément explicatif ») au même titre que les autres syntagmes nominaux de l'énoncé : comme eux, il est toujours supprimable ; de plus, il ne peut se substituer à l'indice de personne du verbe (*y* –, « il ») qui n'est donc pas, syntaxiquement, un pronom.
- 40 Cet ordre « neutre », qui est surtout celui du récit, est souvent concurrencé dans le discours par une séquence à extraposition et thématization :
amyar y-fka idrimen i umddak°el-is
vieux il-a donné argent à compagnon-son
= le vieux, il a donné (de l')argent à son compagnon
- 41 Sachant que *tous* les constituants de l'énoncé peuvent occuper cette position d'extraposition, marquée par une rupture tonale, les berbérisant analysent généralement cette construction, non comme un simple phénomène stylistique ou pragmatique, mais comme une fonction syntaxique particulière, intégrée à la grammaire de la langue et dénommée « Indicateur de thème » (Galand 1964).
- 42 Mais le nom – précisément les substantifs, les adjectifs et tous les pronominaux libres – peut également occuper la fonction de prédicat. Il existe en berbère, dans tous les dialectes, de nombreux type de phrases nominales :
- 43 Soit, comme en touareg, par simple juxtaposition de nominaux (phrase nominale « pure ») :
Mûsa, amyar n Ahaggar
Mûsa, chef de Ahaggar = Moussa est le chef de l'Ahaggar
– Soit, comme dans la plupart des dialectes berbères Nord, grâce à un auxiliaire de prédication spécialisé (*d* = « il y a/c'est ») :
d amur-iw
d part-ma = c'est ma part
– Soit dans le cadre de constructions à affixes personnels (à noyau prépositionnel, adverbial ou interrogatif) :
γur-s sin yezgaren / anda-t umur-iw (kabyle)
chez-lui deux bœufs = il a deux bœufs / où -la part-ma = où est ma part ?
– Enfin, dans de nombreux dialectes, la fonction prédicative peut aussi être assumée par divers éléments invariables, de type adverbial :

ulaš aman (kabyle) absence eaux = il n'y pas d'eau

Le lexique

- 44 C'est peut-être en matière de lexique que la divergence entre les dialectes berbères est la plus immédiatement apparente ; les recoupements de vocabulaire entre les principaux dialectes se situent aux environs de 60 %, sur la base d'une liste lexicale test de 200 termes élémentaires. Ce taux est assez faible ; les spécialistes de la lexicostatistique comme Swadesh le considéreraient comme indiquant que l'on a affaire à des « langues » nettement distinctes. Mais ces chiffres doivent être reçus avec circonspection car ils sont obtenus à partir de la comparaison du vocabulaire usuel effectif dans les dialectes concernés (en fait, le plus souvent, dans un parler, voire un idiolecte déterminé). La divergence entre deux dialectes A et B ne signifie pas que le lexème *x* du dialecte A non usité dans le dialecte B soit réellement inconnu de B ; cela signifie le plus souvent qu'il n'y est pas d'usage courant ou qu'il n'y a pas exactement le même emploi. En fait, sous réserve qu'elle appartienne bien au fonds berbère, il est tout à fait exceptionnel qu'une unité lexicale d'un dialecte donné ne se retrouve pas, sous une forme ou sous une autre, dans un ou plusieurs autres dialectes. Globalement, la divergence lexicale est donc nettement secondaire, sinon superficielle.
- 45 Deux traits du lexique berbère méritent d'être soulignés : sa formation et sa perméabilité à l'emprunt. *La formation* du lexique repose centralement sur la dérivation*, alors que la composition est un phénomène plus rare – bien que certainement sous-estimé. On peut considérer que l'essentiel des formes lexicales de la langue, verbales ou nominales, est fondé sur la combinaison d'une racine* lexicale consonantique (porteuse de la notion sémantique centrale) et d'un schème de dérivation déterminé qui affecte le complexe ainsi formé (« mot ») à une catégorie morpho-syntaxique particulière.
- 46 C'est cette très forte intégration du lexique berbère dans un réseau de formation régulière qui a justifié le classement courant des dictionnaires* berbères par racines. De tout mot berbère, il est en effet, normalement, assez aisé d'extraire la racine consonantique par élimination des éléments de dérivation (et des marques externes diverses).
- 47 Mais, si dans son principe, ce schéma est fondé et rend bien compte de la morphogénèse du lexique berbère, en synchronie, les choses sont beaucoup plus complexes et incertaines (cf. Galand 1974). Dans la langue actuelle, le réseau des relations entre racine et dérivés est profondément perturbé par d'innombrables accidents : évolution sémantique de la racine et/ou du dérivé, évolution phonétique de la racine et/ou du dérivé, disparition de la racine/isolement du dérivé, emprunts aux langues étrangères... Ce processus de figement de la dérivation est plus ou moins marqué selon les dialectes – plus dans les dialectes Nord qu'en touareg par exemple –, mais il est bien avancé partout. Sur ce point, une étude récente, fondée sur un corpus de 5000 lexèmes (Chaker 2003c), montre que la racine est :
- une réalité synchronique fonctionnelle pour une part minoritaire du lexique (environ 1/3 de l'échantillon étudié),
 - une réalité diachronique ou une donnée postulée, sans existence concrète pour le reste du lexique (2/3 de l'échantillon).
- 48 *L'emprunt* : le berbère a été en contact et a vu défiler de nombreuses langues de la périphérie méditerranéenne : punique, grec, latin, germanique (Vandales), arabe, turc, français, espagnol, sans parler de contacts plus discrets mais permanents, avec l'hébreu à travers la présence de communautés juives* conséquentes depuis l'Antiquité, avec l'égyptien ancien sur la frontière Est, avec toutes les langues romanes de la rive Nord de la Méditerranée (catalan, occitan, dialectes italiens) et, au Sud, avec les langues négro-africaines (haoussa, songhaï, peul, mandingue...).
- 49 La pression exercée par certaines de ces langues, notamment l'arabe a pu être extrêmement forte (cf. Chaker 1984, chap. 11). Contacts et pression linguistiques impliquent emprunts, mais emprunt n'exclut pas forte capacité d'intégration, d'appropriation des apports extérieurs, avec une faculté d'adaptation, de naturalisation des éléments linguistiques étrangers assez exceptionnelle. En berbère, l'emprunt est intégré, digéré, aux plans formel et sémantique, au

point que l'origine étrangère en est bien souvent indétectable sans une analyse extrêmement sophistiquée (cf. Chaker 2003a).

50

Bien sûr, dans la période contemporaine, en raison même des nouvelles conditions sociolinguistiques qui induisent une pression accrue des langues dominantes (français, arabe classique et arabe dialectal ; voir *supra*), les emprunts se sont multipliés, jusqu'à devenir massifs dans le domaine des technologies et des réalités du monde moderne, de l'avion à la télévision en passant par l'automobile et l'informatique. Ce qui a déclenché depuis les années 1970 un fort mouvement de « volontarisme néologique », qui met en circulation des centaines de nouveaux lexèmes, formés par dérivation*, composition, emprunts inter-dialectaux ou néologie* sémantique, pour tenter d'endiguer la marée lexicale du français et de l'arabe : le prototype de cette action néologique étant l'*Amawal*, vocabulaire moderne élaboré et mis en circulation dans les années 1970 par un groupe de jeunes militants autour de Mouloud Mammeri* (sur cette question, voir Achab 1996).

Bibliographie

- ACHAB R. : 1996 – *La néologie lexicale berbère (1945-1995)*, Paris/Louvain, Editions Peeters.
- BASSET A. : 1929 – *La langue berbère. Morphologie. Le verbe – Étude de thèmes*, Paris.
- BASSET A. : 1946 – « Le système phonologique du berbère », *GLECS*, IV.
- BASSET A. : 1952 (1969) – *La langue berbère*, Londres, I.A.I.
- BENTOLILA F. : 1981 – *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF (Peeters).
- CAMPS G. : 1980 – *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, Edit. des Hespérides. Réédition sous le titre : *Berbères. Mémoire et identité*, Paris, Editions Errances, 1987.
- CAMPS G. : 1981 – « L'origine des Berbères ». *Islam, société et communauté*. Anthropologie du Maghreb, Paris, Editions du CNRS (Les cahiers du CRESM, 12), p. 9-33.
- CANTINEAU J. : 1950 – « Racines et schèmes », *Mélanges Milliam Marçais*, Paris, A. Maisonneuve.
- CHAKER S. : 1984 – *Textes en linguistique berbère*. (Introduction au domaine berbère), Paris, CNRS.
- CHAKER S. : 1989-1998 – *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.
- CHAKER S. : 1995 – *Linguistique berbère. Études de syntaxe et de diachronie*, Paris/Louvain, Editions Peeters.
- CHAKER S. : 1997 – « Quelques faits de grammaticalisation dans le système verbal berbère », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, n.s., V, 1997 (« Grammaticalisation et reconstruction »), p. 103-121.
- CHAKER S. 2003a – « Résistance et ouverture à l'Autre : le berbère, une langue vivante à la croisée des échanges méditerranéens. Un parcours lexicologique. », Actes du colloque *L'interpénétration des cultures dans la bassin occidental de la Méditerranée* (Paris, Sorbonne, 14 novembre 2001), Paris, Mémoire de la Méditerranée, p. 131-154.
- CHAKER S. 2003b – « Le berbère », *Les langues de France* (sous la direction de Bernard Cerquiglini), Paris, PUF, 2003, p. 215-227.
- CHAKER S. : 2003c – « Autour de la racine en berbère », *Folia Orientalia* (Cracovie), 39, p. 83-93.
- CHAKER S. & METTOUCHI A. : 2006a – « The Berber Language », *Encyclopedia of Language and Linguistics*, 2nd Edition, Oxford, Elsevier.
- CHAKER S. : 2006b (à paraître) – « Aux origines berbères : préhistoire et linguistique. Allochtonie/autochtonie du peuplement et de la langue berbères ? », *Faits de Langues* (« Les Langues chamito-sémitiques »).
- COHEN D. : 1968 – « Les langues chamito-sémitiques », *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard (« La Pléiade »).
- COLIN G. S. : 1926 – « Etymologies magribines », *Hesperis* : 55-82, 85-102.
- DIAKONOFF I. M. : 1988 – *Afrasian languages* (Réédition révisée) –, Moscou, Nauka.
- DURAND O. : 1993 – Qu'est-ce qu'une langue berbère ? Hypothèses diachroniques.-*Rendiconti (Atti della Accademia Nazionale dei Lincei)* : IX/IV (1).
- GALAND L. : 1974 – « Signe arbitraire et signe motivé en berbère », *Actes du premier congrès international de linguistique sémitique et chamito-sémitique*, La Haye/Paris, Mouton.

- GALAND L. : 1977 – « Continuité et renouvellement d'un système verbal : le cas du berbère », *BSLP*, LXXII/1.
- GALAND L. : 1985 – « La langue berbère existe-t-elle ? », *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Paris, Geuthner.
- GALAND L. : 1984 – « Le comportement des schèmes et des racines dans l'évolution de la langue : exemples touaregs », *Current progress in Afro-Asiatic Linguistics (Third International Hamito-Semitic Congress)*.
- GALAND L. : 1989 – « Les langues berbères », *La réforme des langues. Histoire et avenir*, IV, Hamburg, H. Buske Verlag.
- GRANDGUILLAUME G. : 1983 – *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- GREENBERG J. : 1966 – *Languages of Africa*, The Hague, Mouton.
- HYMES D.H. : 1960 – « Lexicostatistics So Far », *Current Anthropology*, 1, p. 3-44.
- HYMES D.H. : 1960 – « More on Lexicostatistics », *Current Anthropology*, 1, p. 338-345.
- LAOUST E. : 1920-1983 – *Mots et choses berbères*, Paris (réédition : Rabat, SMER, 1983).
- LEGUIL A. : 1992 – *Structures prédicatives en berbère. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- NAIT-ZERRAD K. : 1998-2002 – *Dictionnaire des racines berbères (formes attestées)*, I, II, III, Paris/Louvain, Editions Peeters.
- PENCHOEN Th.-G. : 1973/a – *Étude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Napoli (= *Studi Magrebini* V).
- PENCHOEN Th.-G. : 1973/b – *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles.
- PRASSE K.-G. : 1972-1974 – *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhagen, Akademisk Forlag, 1972 : I-III, *Phonétique-Écriture-Pronom* ; 1974 : IV-V, *Nom* ; 1973 : VI-VIII, *Verbe*.
- PRASSE K.-G. : 1984 – « The Origin of the Vowels e and o in touareg and Ghadamsi », *Current Trends in Afro-Asiatic Linguistics. Papers of the Third International Hamito-semitic Congress*.
- PRASSE K.-G. : 1986 – « The values of the tenses in Tuareg (Berber) », *Orientalia Suecana*, 33-35.
- SCHUCHARDT H. : 1909 – « Lateinisch buda : tamarix », *Zeitschrift für romanische Philologie* (Halle), 33 : 347-352.
- SCHUCHARDT H. : 1909 – « Zu den berberischen Substantiven auf – im », *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes* : 163-170.
- SCHUCHARDT H. : 1918 – « Die romanischen Lehnwörter im Berberischen », *Kaiserliche Akademie der Wissenschaft in Wien*, 188/4, 82 p.
- STUMME H. : 1912 – « Gedanken über Libysch-phönizisch Anklage », *Zeitschrift für Assyriologie*, XXVII, 121-128.
- SWADESH M. : 1952 – « Lexicostatistic Dating of Prehistoric Ethnic Contacts », *Proceedings of the American Philosophical Society*, 96, p. 452-463.
- TAÏFI M. : 1991 – *Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc central)*, Paris, L'Harmattan/Awal.
- TAÏFI M. : 1990 – « Pour une théorie des schèmes en berbère », *Études et documents berbères*, 7, 1990.
- VYCICHL W. : 1952 – « Punischer Spracheinfluss im Berberischen », *Journal of Near East Studies*, XI/3.
- VYCICHLW. : 1972 – « Vier hebräische Lehnwörter im Berberischen », *Annali dell'Istituto Orientale di Napoli*, 32 (n.s. XXII) : 242-244.
- WAGNER M. L. : 1936 – *Restos de latinidad en el Norte de Africa*, Coimbra, Biblioteca da Universidade, 43 p.
- WILLMS A. : 1980 – *Die dialektale Differenzierung des Berberischen*, Berlin.
- ZABORSKI A. : 1988 – « Zum hamitosemitischen Charakter des Berberischen », *Progressive traditions in african and oriental studies*, Berlin, Akademie Verlag.

Pour citer cet article**Référence électronique**

S. Chaker, « Langue », in 28-29 | *Kirtēsii – Lutte*, Aix-en-Provence, Edisud (« Volumes », n° 28-29), 2008 [En ligne], mis en ligne le 01 juin 2013, consulté le 02 novembre 2015. URL : <http://encyclopedieberbere.revues.org/314>

Référence papier

S. Chaker, « Langue », in 28-29 | *Kirtēsii – Lutte*, Aix-en-Provence, Edisud (« Volumes », n° 28-29), 2008, p. 4348-4360.

Droits d’auteur

© Tous droits réservés

Entrées d’index

Mots clés : Linguistique, Sociolinguistique

Note de l’auteur [La langue berbère, dans ses variétés régionales comme au plan général, a fait (et fera encore) l’objet de nombreuses notices dans l’*EB* ; voir notamment : « Accent », « Ad (grammaire) », « Adjectif », « Adverbe », « Ahaggar », « Amazigh », « Annexion », « Apparemment », « Argot », « Article défini », « Aspect », « Aurès », « Beraber », « Chaoui », « Chenoua », « Dialecte », « Diathèse », « Dictionnaires », « Dieu (les noms de -) », « Djerba », « Durée vocalique », « Écriture », « Ergatif », « Euphémisme », « Expressivité », « Focalisation », « Fonctions (syntaxique) », « (El) Foqaha », « Gémiation », « Genre », « Ghadames », « Grammaticalisation », « Harmonique phonétique », « Hétéroclisie », « Impératif », « Indicateur de thème », « Indices de personnes », « Kabylie : langue », « Kabylie : dialectologie »... Pour ce qui est des données sociolinguistiques, actuelles et anciennes, voir l’introduction générale par G. Camps (*EB* I, 1984), ainsi que les notices : « Arabisation », « Enseignement », « Géographie linguistique », « Intercompréhension »...]